

**19 HZ**  
Société par actions simplifiée au capital de 5500 euros  
Siège social : BUREAU 3, 2 RUE COYSEVOX, 69001 LYON  
892306598 RCS LYON  
(la « Société »)

---

**PROCÈS-VERBAL  
DES DÉCISIONS DU Président  
DU 14/01/2025**

---

**LE SOUSSIGNÉ,**

**Stefan MARTHELOT**, Président de la Société,

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :**

- Transfert du siège social de la Société ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoir pour les formalités.

**PREMIERE DECISION**

(Transfert du siège social)

Conformément à l'article 4 des statuts, le Président décide de transférer le siège social de la Société du BUREAU 3, 2 RUE COYSEVOX, 69001 LYON au 59, rue de Ponthieu, Bureau 326, 75008 Paris, avec effet ce jour.

**DEUXIEME DECISION**

(Modification corrélative de l'article 4 des statuts)

En conséquence de la décision ci-dessus et conformément à l'article 4 des statuts, le Président modifie comme suit l'article 4 des statuts de la Société :

**« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la Société est fixé : **59, rue de Ponthieu, Bureau 326, 75008 Paris.** »

Le reste de l'article demeure inchangé.

**TROISIEME DECISION**  
(Pouvoir pour formalités)

Le Président confie tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès- verbal des présentes pour effectuer tous dépôts et formalités partout où besoin sera.

Le Président